

Déclaration universelle des droits de l'homme et a reconnu que « la promotion et la protection de tous les droits de l'homme est une préoccupation légitime de la communauté internationale » et souligné que « tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés ». Depuis la conférence de Vienne, des efforts concertés ont été déployés en vue de lancer un processus d'intégration des droits humains dans les travaux de tous les organes de l'ONU et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Raison d'être du présent rapport

Malgré ce bilan positif considérable, l'action de l'ONU dans le domaine des droits humains reste en bonne partie inconnue à l'extérieur du Palais des Nations à Genève (où se tiennent la plupart des réunions consacrées à cette question) ou du siège de l'ONU à New York. Cette situation tient à un certain nombre de facteurs. Jusqu'à tout récemment, il était difficile d'obtenir les documents des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Quiconque n'habitait ni à Genève ni à New York devait ou bien se procurer les documents voulus en assistant à la réunion concernée, ou bien se rendre dans une bibliothèque faisant fonction de dépositaire de publications de l'ONU et demander ces documents, de préférence en indiquant leur numéro. Bien sûr, il était encore beaucoup plus difficile d'avoir accès à ces documents dans les pays en développement du Sud que dans le Nord industrialisé.

Depuis le 10 décembre 1996, date de l'inauguration de la page d'accueil du Haut Commissariat aux droits de l'homme sur le World Wide Web, l'accès à la documentation de l'ONU sur les droits humains s'est amélioré considérablement. Ainsi, on peut maintenant obtenir de nombreux documents de la Commission des droits de l'homme en se branchant sur le réseau et en les téléchargeant, et ce, avant même que la Commission n'amorce ses travaux en mars de chaque année. En outre, on peut maintenant se procurer une part très importante de la documentation de l'ONU en accédant via l'Internet au système de disques optiques de l'Organisation, moyennant un abonnement au coût annuel de 1 500 \$ US.

Il n'en reste pas moins que, même si on a accès à l'Internet, il faut, pour obtenir des renseignements au sujet de l'action des Nations Unies dans le domaine des droits humains, parcourir une multitude de pages Web avant de trouver les documents recherchés. Aussi l'un des principaux objets du présent rapport consiste-t-il à regrouper tous les documents pertinents des Nations Unies au sujet de la situation des droits de l'homme dans chaque pays, afin que les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), les chercheurs, les journalistes et toute autre personne intéressée puissent y avoir facilement accès. Nous espérons ainsi favoriser la formulation de politiques éclairées dans le domaine des droits humains, aussi bien par les instances gouvernementales et intergouvernementales que par les acteurs non gouvernementaux. Le rapport renferme par ailleurs une section thématique où sont résumés les principaux événements relatifs aux droits humains qui se sont déroulés au sein des Nations Unies au cours de la dernière année civile (1997).

Format

Nous produisons le présent rapport sous trois formats : sur support papier (en anglais et en français); sur le World Wide Web (également dans les deux langues), où la version anglaise est assortie d'une gamme complète d'hyperliens vers tous les documents de référence qui ont servi à la préparation du rapport; enfin, sous forme de cédérom (reproduisant le site Web) à des fins de diffusion dans les pays du Sud.

Dans ce rapport, il nous fallait bien sûr résumer les mesures et décisions prises par les organes et mécanismes de l'ONU, mais nous tenons à souligner que nous nous sommes efforcés de présenter les documents aussi objectivement que possible, en nous abstenant de les commenter.

Le rapport rend compte des événements survenus pendant l'année civile allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1997. Nous y mettons l'accent sur les principaux organes dont l'action est axée sur les droits humains. Concrètement, cela signifie que nous faisons état des travaux de la Commission des droits de l'homme en mars et avril, de la Sous-Commission en août, de l'ECOSOC en juillet, de la Troisième Commission de l'Assemblée générale en novembre, des sessions des organes issus des traités, quelle que soit la date de leur réunion pendant l'année, ainsi que des mesures ou décisions prises à l'égard des droits humains par le Conseil de sécurité et par les représentants de l'ONU présents sur le terrain. Au cours des prochaines années, nous espérons élargir la portée du rapport de façon à y inclure les travaux d'autres organes et organismes du système des Nations Unies. Toutefois, aux fins de ce premier rapport, nous nous sommes concentrés sur les principaux domaines où s'exerce cette activité.

Étant donné l'ampleur du rapport, nous le présentons en six volumes pour en rendre la consultation plus facile à l'intention des personnes qui souhaitent l'avoir à portée de la main lorsqu'elles assistent à des réunions de l'ONU consacrées à des problèmes particuliers. Le premier volume (qui comprend la présente introduction) renferme également la section thématique du rapport, l'annexe décrivant les organes et mécanismes des Nations Unies, un calendrier indiquant les dates prévues pour l'examen des rapports de pays déterminés par les organes issus des traités et un calendrier précisant les dates de renouvellement des divers mécanismes de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission. Les autres volumes s'articulent autour des grandes régions du globe : l'Afrique (volume 2), l'Asie (volume 3), l'Amérique latine et les Caraïbes (volume 4), l'Europe orientale (volume 5) et les pays d'Europe occidentale et autres (volume 6).

À propos de la terminologie

L'expression « droits de l'homme » est la seule utilisée dans les documents officiels des Nations Unies depuis l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* en 1948. Aussi avons-nous, dans la version française de ce rapport, employé cette expression de façon systématique dans tous les textes consacrés aux rapports des différents organes de l'ONU. Par contre, nous avons adopté pour le titre du présent rapport et dans les commentaires de IDH l'expression « droits